

# CONSULTATIONS PUBLIQUES

## EXAMEN DES QUARTIERS ÉLECTORAUX ET MODES DE REPRÉSENTATION

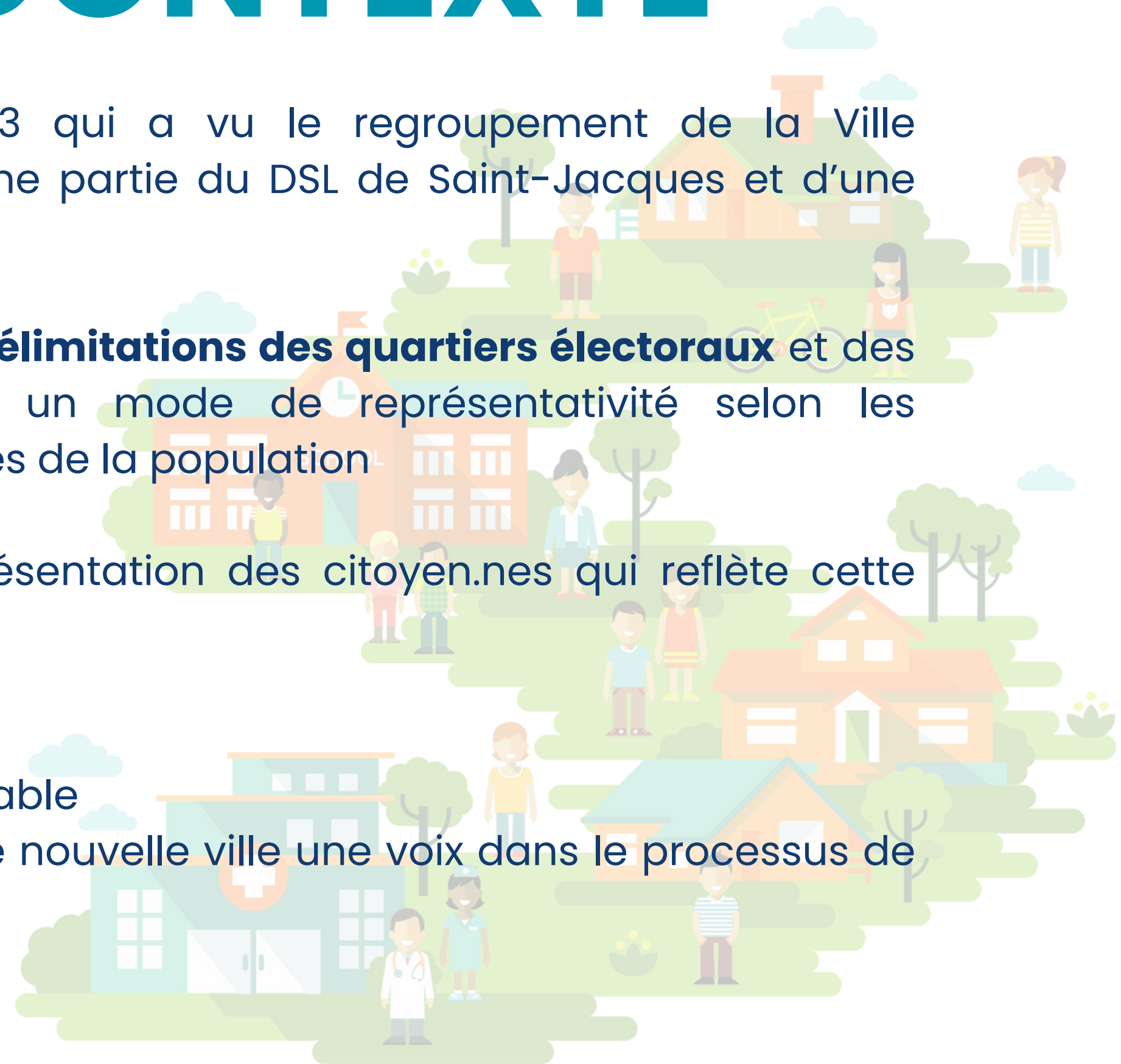
Ta participation est importante.  
Tu as un mot à dire !

Février 2025



# MISE EN CONTEXTE

- Réforme sur la gouvernance locale en 2023 qui a vu le regroupement de la Ville d'Edmundston, du Village de Rivière-Verte, d'une partie du DSL de Saint-Jacques et d'une partie du DSL de Saint-Joseph
- Le conseil municipal a demandé de revoir les **délimitations des quartiers électoraux** et des **modes de représentation**, et de suggérer un mode de représentativité selon les commentaires reçus lors de consultations auprès de la population
- **OBJECTIF** : recommander un modèle de représentation des citoyen.nes qui reflète cette nouvelle entité municipale.
- **BUTS** :
  - assurer une représentation effective et équitable
  - donner aux communautés qui forment cette nouvelle ville une voix dans le processus de prise de décision.



# COMITÉ D'EXAMEN

Afin de procéder avec cette démarche complexe, le conseil municipal a approuvé, en décembre 2024, la création d'un comité consultatif indépendant de citoyen.nes qui a le mandat, entre autres, d'examiner et recommander des modèles de représentation de la population.

- Mad. Dominique Babineau
- M. Jacques Desjardins
- Mad. Madeleine Dubé
- Mad. Noëlline LeBel
- M. Bernard LeBel
- Président : George Pérusse



# TRAVAIL DU COMITÉ D'EXAMEN

- Consultation auprès d'experts
  - Politologue
  - Géographe
  - Géomaticien
  - Urbaniste
  - Administrateurs municipaux
  - Conseils municipaux
- Recherches auprès de municipalités au Nouveau-Brunswick et ailleurs au Canada
- Consultation publique et sondage
- Analyse
- Rédaction d'un rapport final avec recommandations au conseil municipal



# BUT DE LA CONSULTATION

Le comité d'examen a été mandaté de :

- **Consulter** et écouter la population.
- **Tenir compte** des divers enjeux géographiques, sociaux et démographiques.
- **Examiner** les différents modèles de représentation (hybride, traditionnelle, générale).
- **Évaluer** et **recommander** une représentation efficace et équitable à mettre en application aux prochaines élections de 2026.



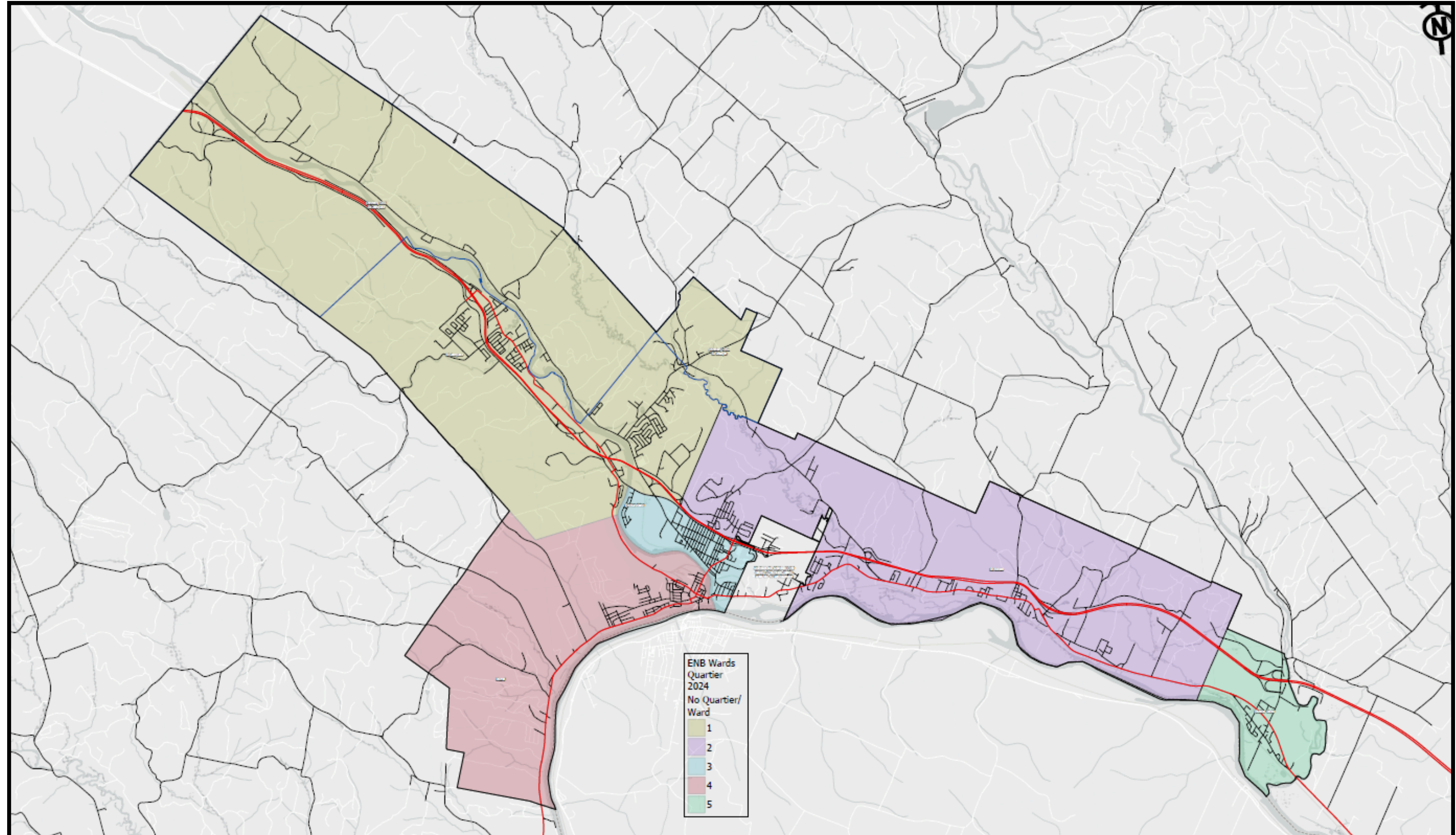
# UN RAPPEL

**Les modifications n'affecteront ni les adresses  
ni les noms des communautés.**

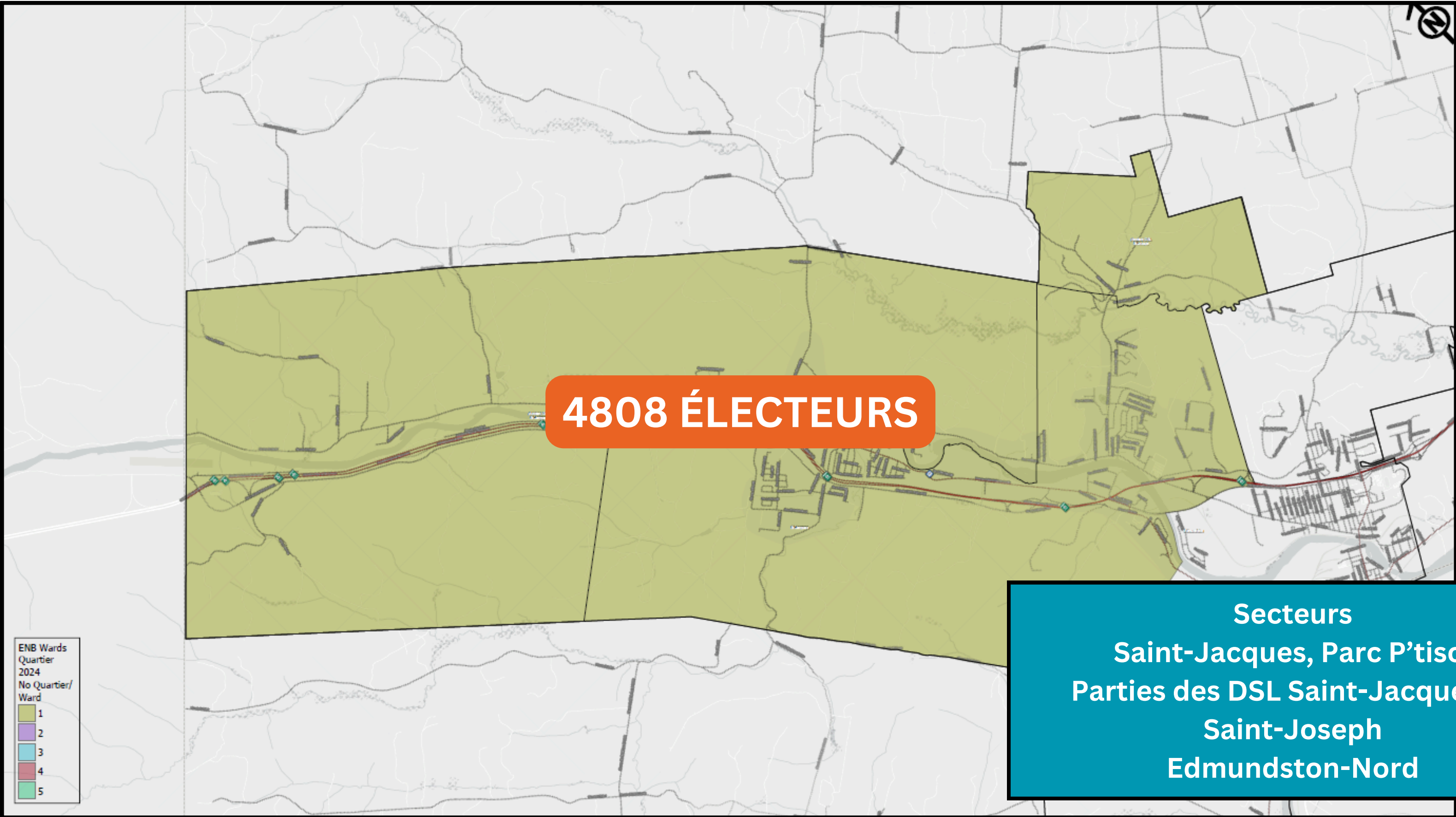
**C'est uniquement une question électorale et  
représentativité.**

**SAINT-JACQUES - SAINT-BASILE - VERRET -  
RIVIÈRE-VERTE - SAINT-JOSEPH**

# SITUATION ACTUELLE



# QUARTIER 1



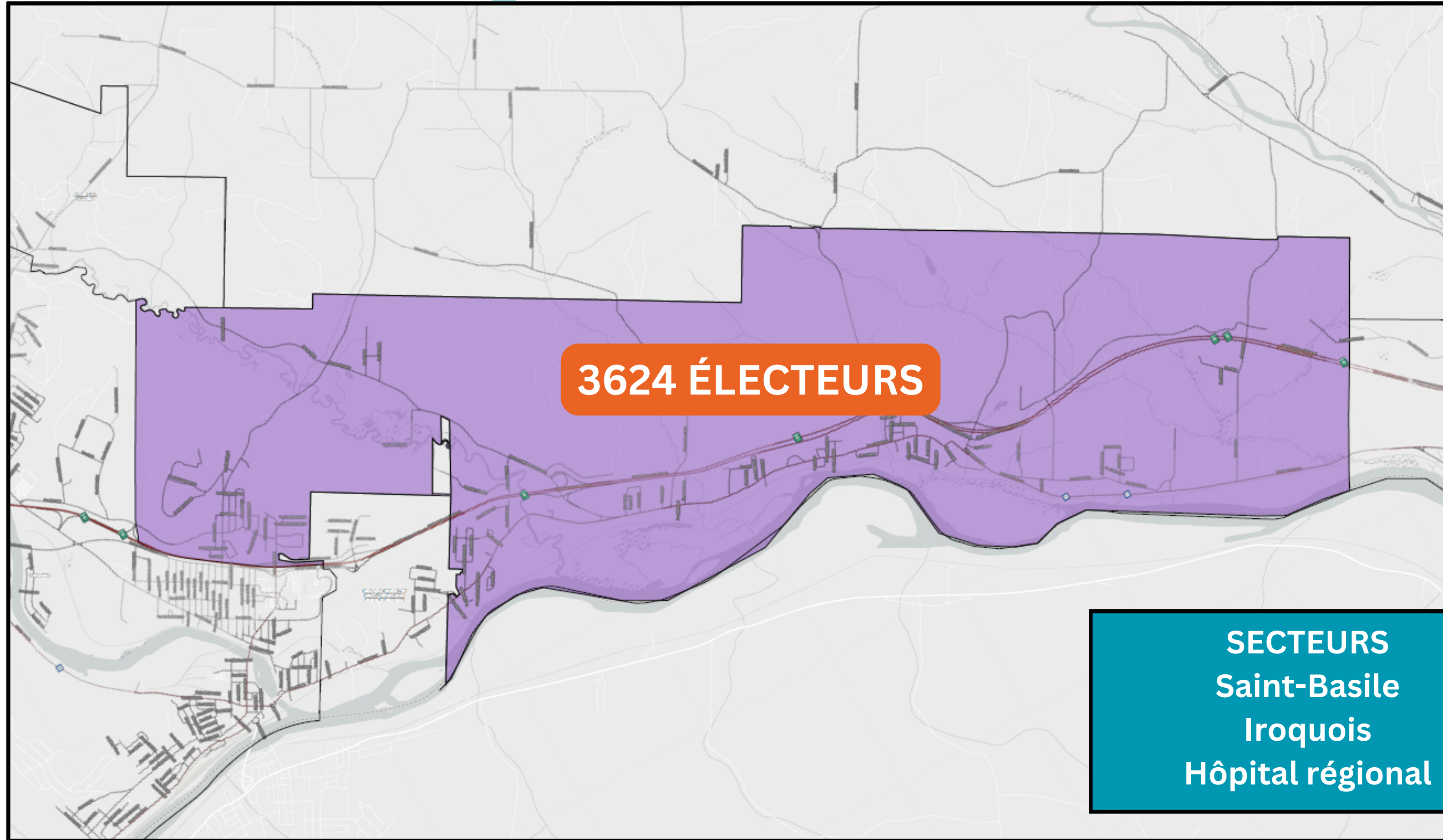
4808 ÉLECTEURS

Secteurs  
Saint-Jacques, Parc P'tiso,  
Parties des DSL Saint-Jacques et  
Saint-Joseph  
Edmundston-Nord

ENB Wards  
Quartier  
2024  
No Quartier/  
Ward  
1  
2  
3  
4  
5



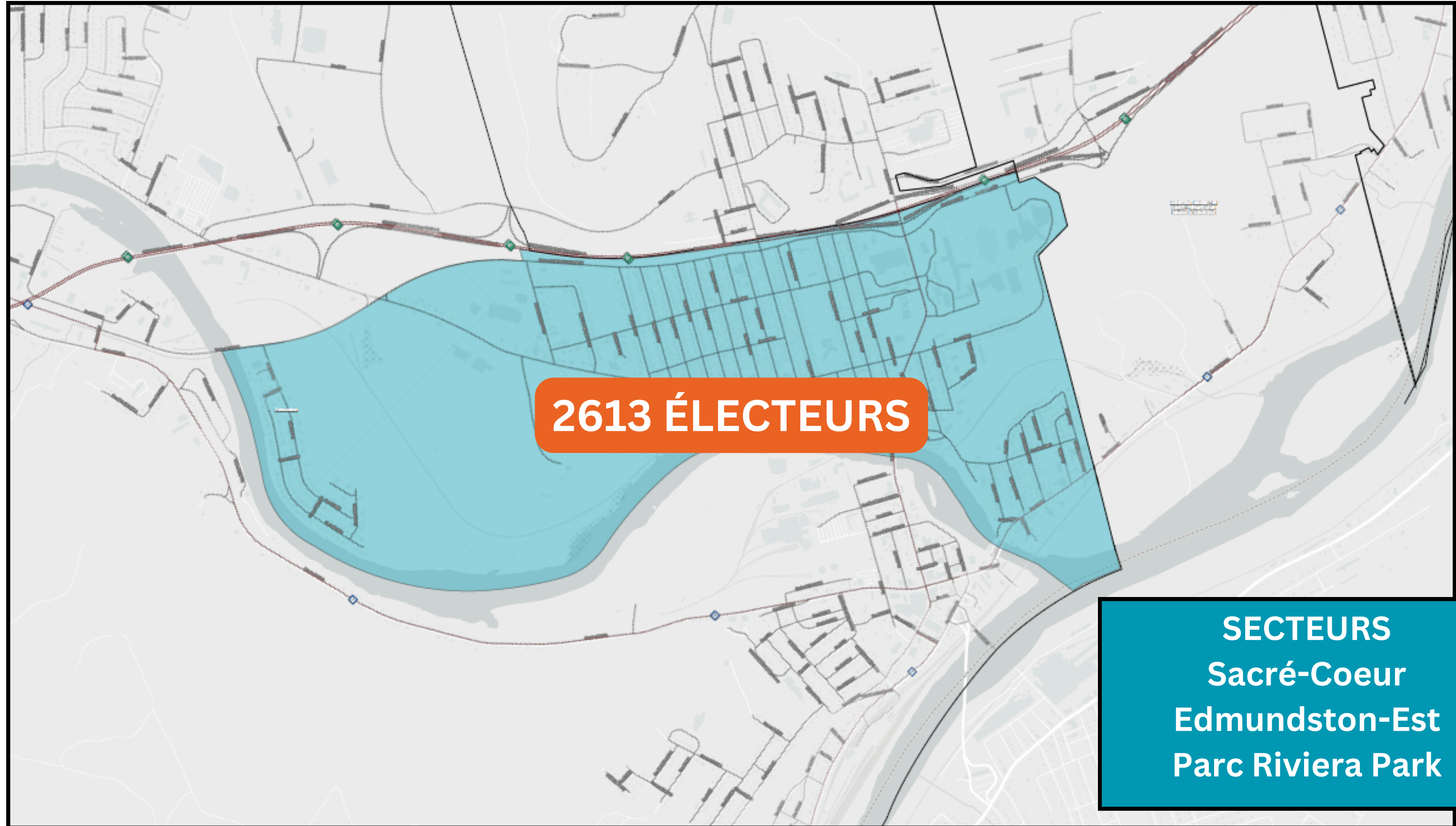
# QUARTIER 2



3624 ÉLECTEURS

SECTEURS  
Saint-Basile  
Iroquois  
Hôpital régional

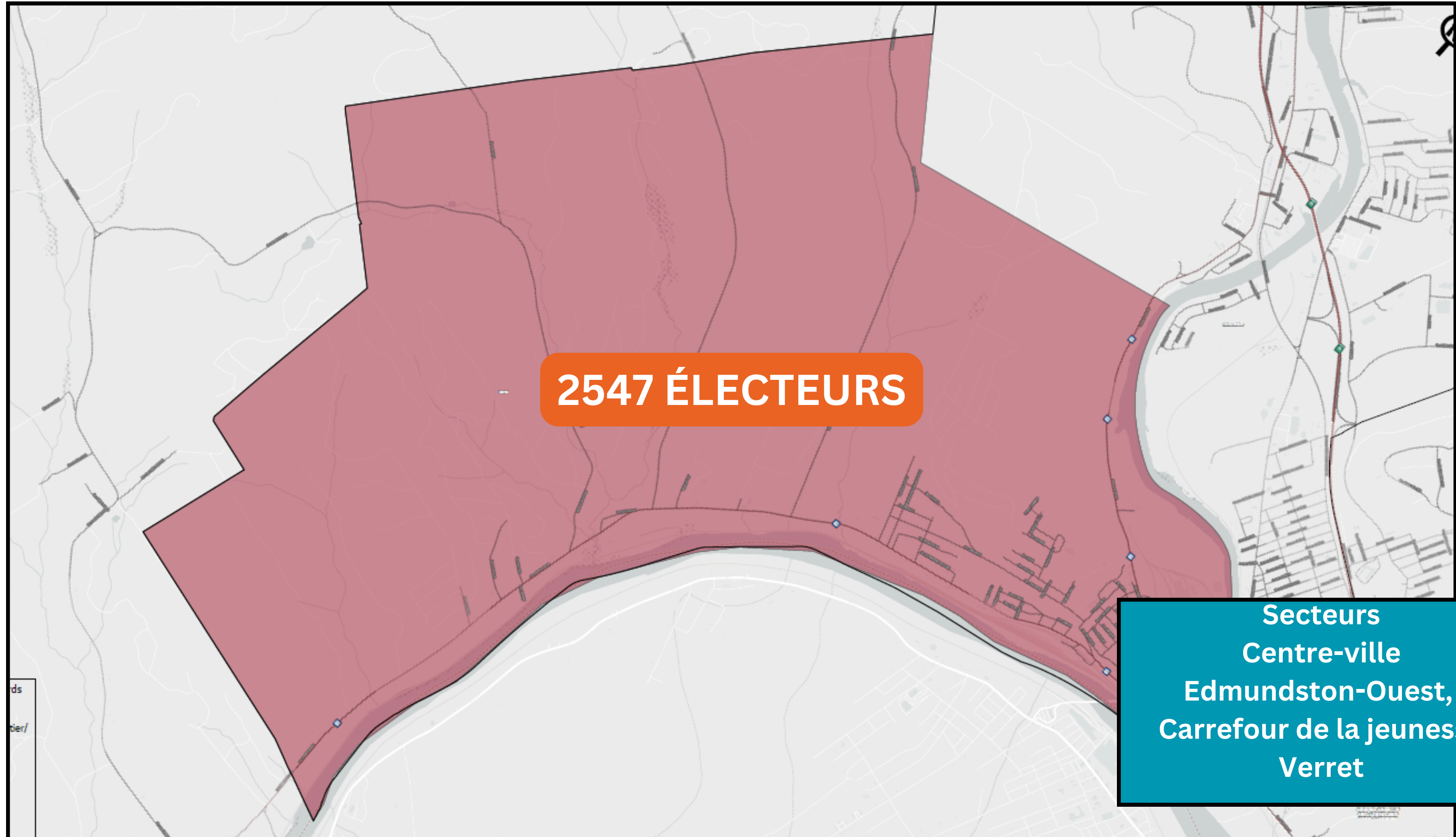
# QUARTIER 3



**2613 ÉLECTEURS**

**SECTEURS**  
Sacré-Coeur  
Edmundston-Est  
Parc Riviera Park

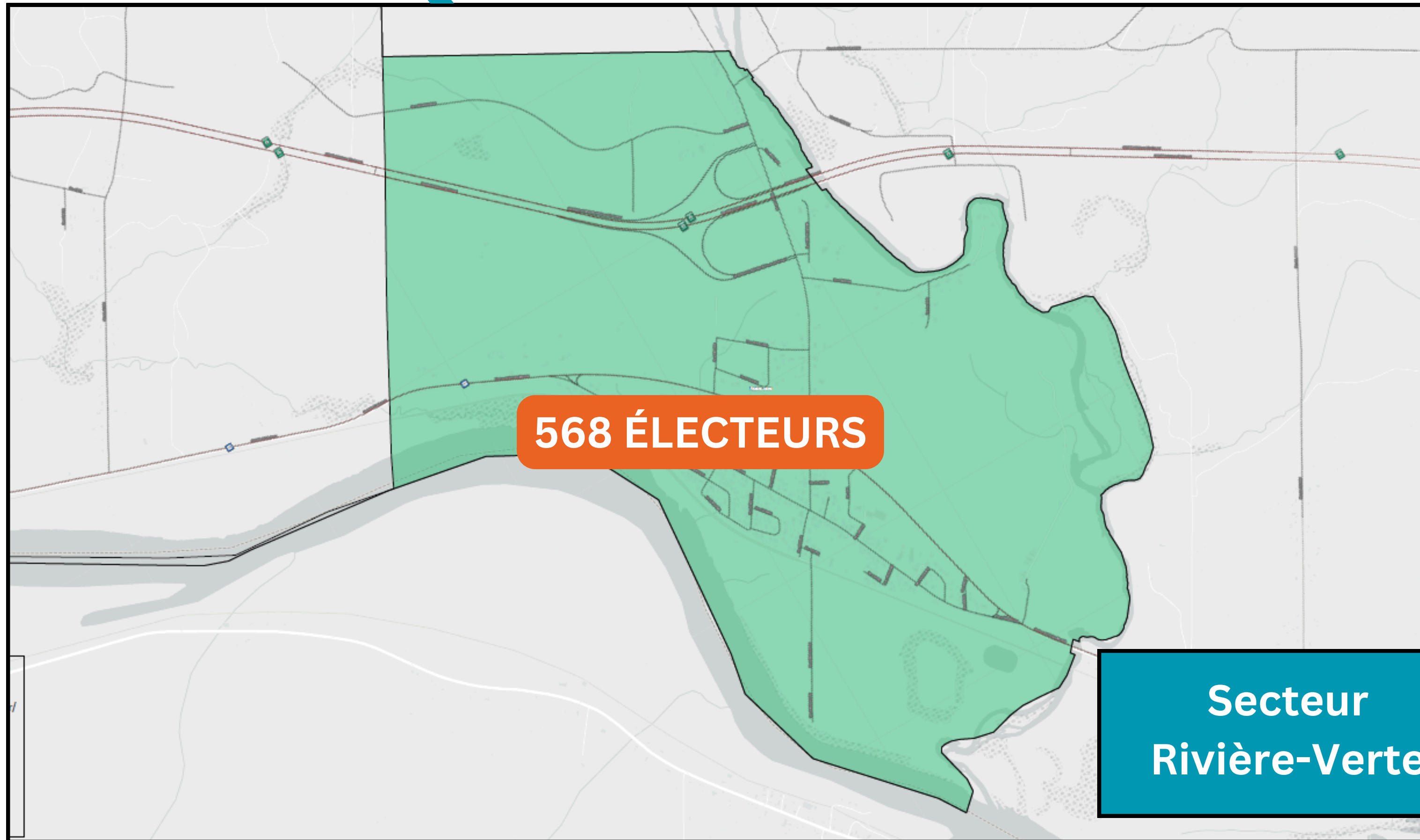
# QUARTIER 4



2547 ÉLECTEURS

Secteurs  
Centre-ville  
Edmundston-Ouest,  
Carrefour de la jeunesse  
Verret

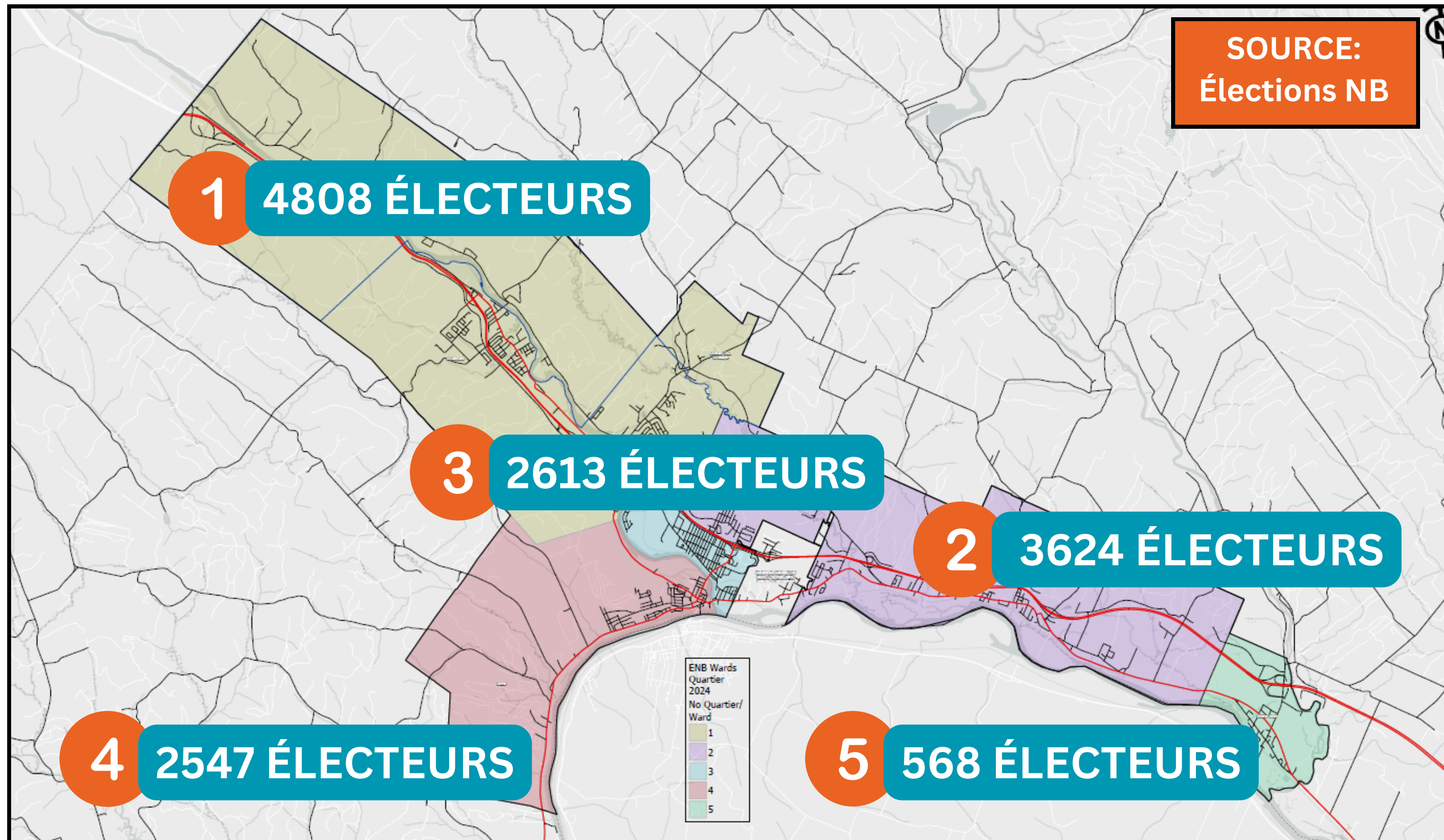
# QUARTIER 5



568 ÉLECTEURS

Secteur  
Rivière-Verte

# SITUATION ACTUELLE



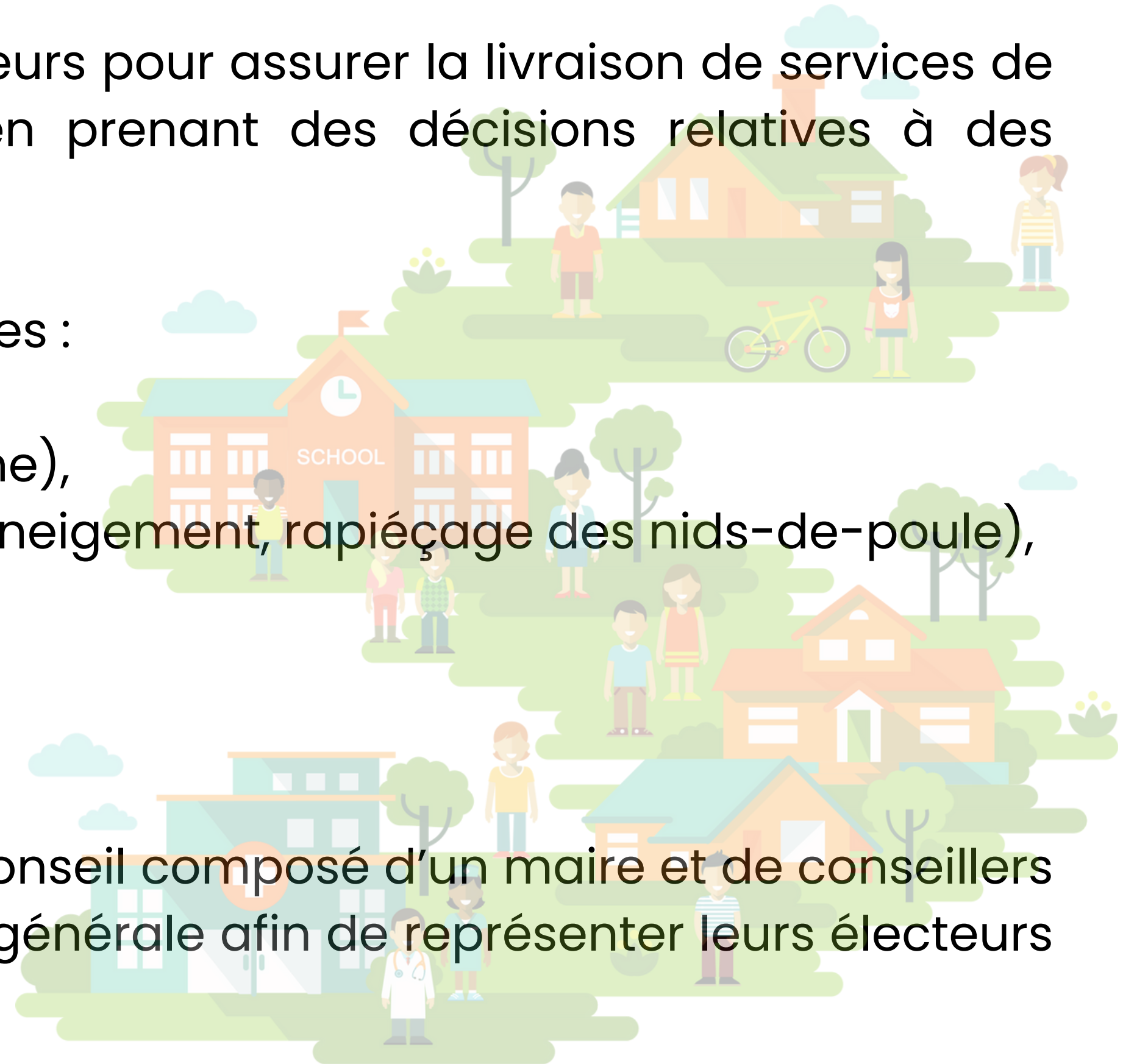
# RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Un gouvernement local est élu par les électeurs pour assurer la livraison de services de qualité sur l'ensemble du territoire tout en prenant des décisions relatives à des questions locales.

Les services fournis comprennent, entre autres :

- les loisirs,
- le développement du territoire (urbanisme),
- la construction et l'entretien des rues (dénivellement, rapiéçage des nids-de-poule),
- la protection contre les incendies,
- la police et
- le contrôle des animaux.

Chaque gouvernement local dispose d'un conseil composé d'un maire et de conseillers qui sont élus lors d'une élection municipale générale afin de représenter leurs électeurs au niveau local.

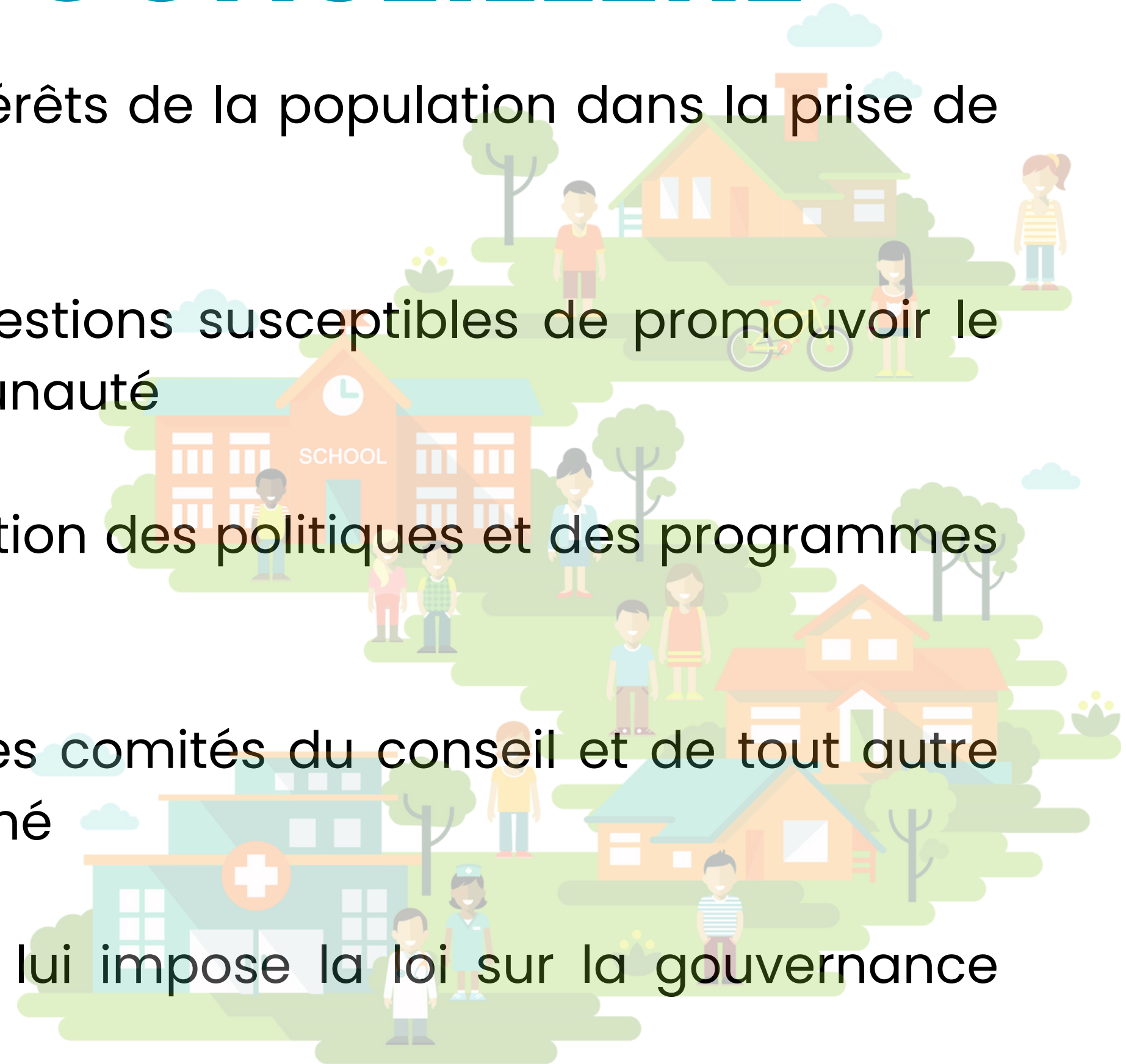


# RÔLE DU MAIRE

- préside toutes les réunions du conseil, sauf disposition contraire d'arrêté procédural
- fait preuve de leadership dans ses rapports avec le conseil
- communique l'information au conseil concernant les mesures à prendre pour améliorer les finances, l'administration et la gouvernance du gouvernement local et lui formule des recommandations à cet égard
- s'exprime au sujet des préoccupations du gouvernement local pour le compte du conseil
- s'acquitte de tout autre devoir que lui impose la loi sur la gouvernance locale, ou toute autre loi ou le conseil.

# CONSEILLER-CONSEILLÈRE

- tient compte du bien-être et des intérêts de la population dans la prise de décisions
- porte à l'attention du conseil les questions susceptibles de promouvoir le bien-être ou les intérêts de la communauté
- participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques et des programmes du conseil municipal
- participe aux réunions du conseil, des comités du conseil et de tout autre organisme auquel le conseil l'a nommé
- s'acquitte de tout autre devoir que lui impose la loi sur la gouvernance locale, toute autre loi ou le conseil.





# MODÈLES POSSIBLES

## Modèle de représentation traditionnelle

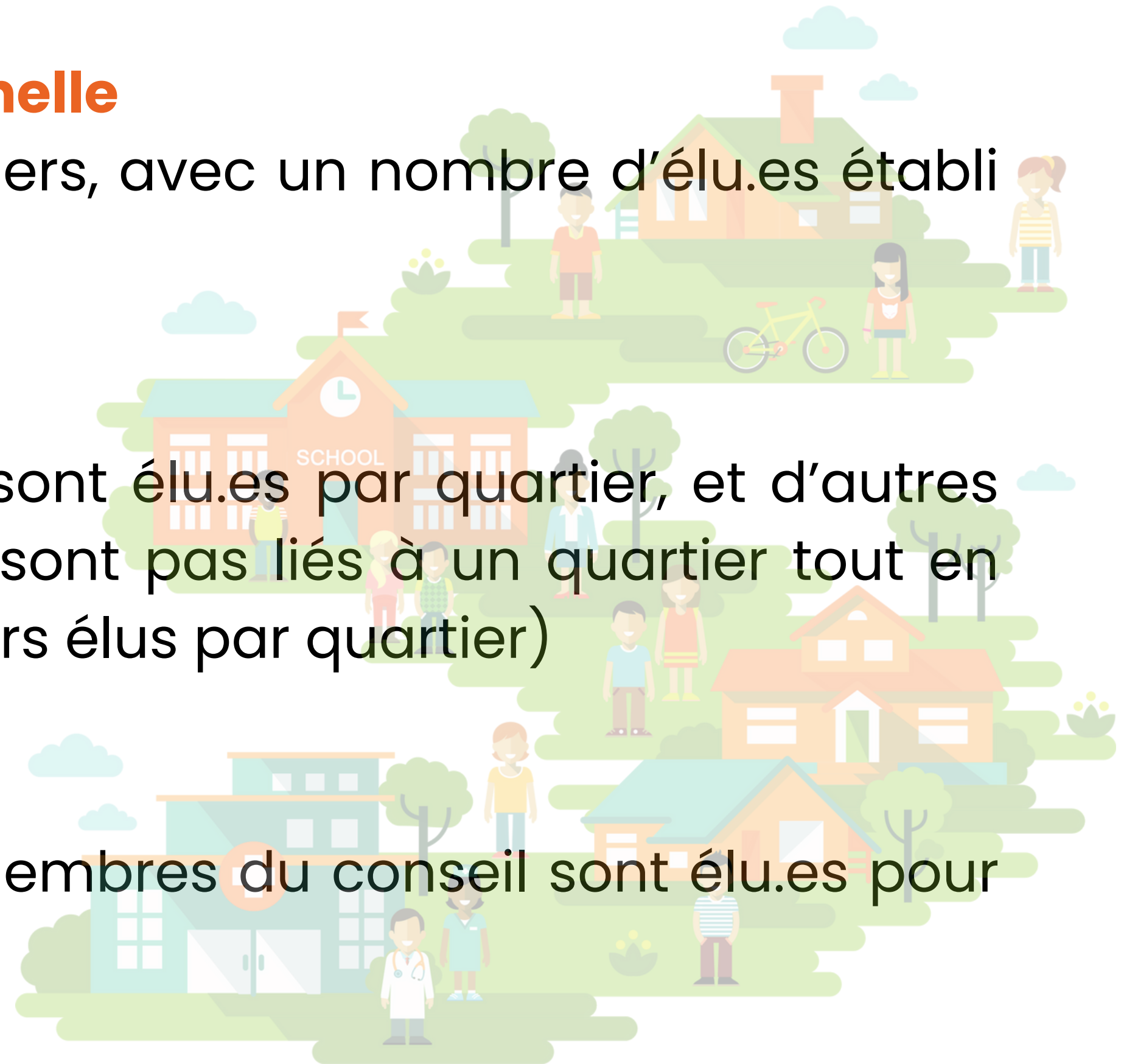
La municipalité est divisée en quartiers, avec un nombre d'élu.es établi par voie d'arrêté municipal

## Modèle de représentation hybride

Certains conseillers et conseillères sont élu.es par quartier, et d'autres sont élu.es par scrutin général (ne sont pas liés à un quartier tout en ayant le même rôle que les conseillers élus par quartier)

## Modèle de représentation générale

Les quartiers n'existent plus et les membres du conseil sont élu.es pour l'ensemble de la municipalité



# EXIGENCES DE LA LOI

## Exigences minimales selon la Loi sur la gouvernance municipale du N.-B.

### Traditionnel (par quartier)

- 1 maire
- 1 conseiller par quartier

### Général

- 1 maire
- 3 conseillers généraux

### Hybride


- 1 maire
- 1 conseiller par quartier
- 1 conseiller général




# AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DES TROIS MODÈLES



# AVANTAGES DU MODÈLE TRADITIONNEL (PAR QUARTIER)

- **Conseillers ont plus de chances d'être de véritables représentants locaux facilement accessibles et conscients des problèmes locaux.**
  - **Les communautés d'intérêts distinctes ont plus de chances d'être représentées.**
  - **Il est moins probable qu'un point de vue particulier ou un intérêt sectoriel domine le Conseil.**
  - **Simplifie le processus électoral pour les électeurs.**
  - **Plus facile pour un nouveau candidat de remporter l'élection.**
  - **Élections moins coûteuses pour les candidats (campagne limitée au quartier).**
- 
- A colorful illustration of a neighborhood scene. In the background, there's a house with a chimney and a person standing nearby. In the middle ground, a school building with a clock tower and a person walking. In the foreground, a clinic building with a red cross on its sign and a person standing in front. The scene is set on a green lawn with trees and a blue sky with clouds.

# INCONVÉNIENTS DU MODÈLE TRADITIONNEL (PAR QUARTIER)

- **Les conseillers peuvent être élus sur des questions mineures et ne pas avoir une vision de la municipalité dans son ensemble.**
  - **Les limites des quartiers peuvent diviser les communautés d'intérêt .**
  - **Possibilité d'un choix restreint de candidats.**
  - **La probabilité d'être élu sans opposition est plus grande.**
  - **Limites des quartiers susceptibles d'être modifiées par changements démographiques.**
  - **Charges de travail inégales pour les conseillers qui ont des plus grands quartiers.**
  - **Peut décourager les nouveaux candidats si un sortant est généralement populaire.**
- 
- A colorful illustration of a neighborhood. In the center is a school building with a clock tower and the word 'SCHOOL' on its facade. To the right is a house with a chimney. In the foreground, there are several stylized human figures of different ages and ethnicities. A yellow bicycle is parked on the grass. The background features green trees and a blue sky with light clouds.

# AVANTAGES DU MODÈLE GÉNÉRAL

- **Plus grand choix de candidats pour les électeurs (possibilité de considérer tous les candidats à l'élection du Conseil).**
- **Les électeurs peuvent choisir les candidats qui, selon eux, feront le meilleur travail (non limité aux candidats du quartier)**
- **Les élus ont une vision plus large, pour l'ensemble de la municipalité.**
- **La probabilité d'élection sans opposition est réduite.**



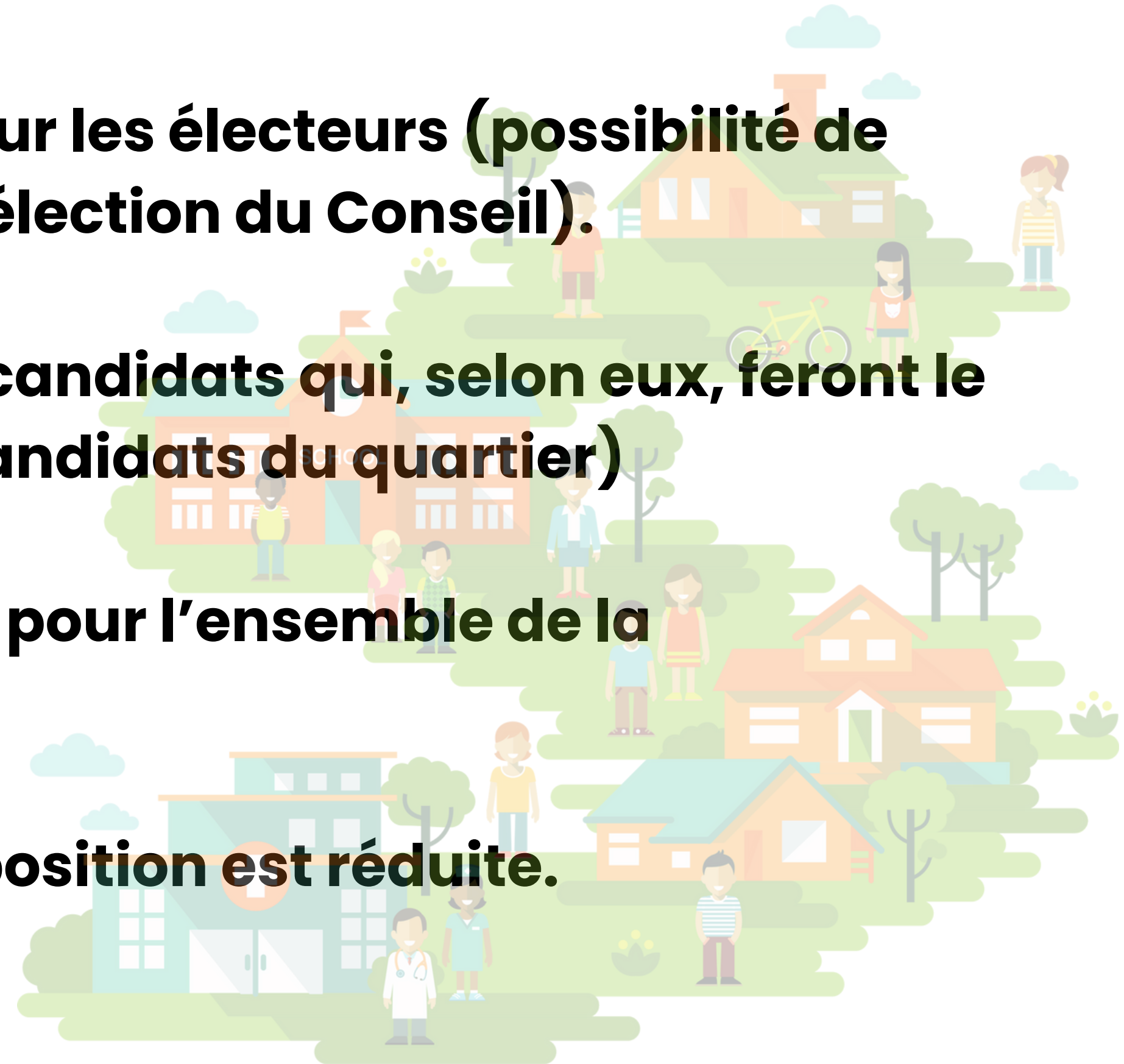
# INCONVÉNIENTS DU MODÈLE GÉNÉRAL

- **Les candidats doivent faire campagne dans l'ensemble de la municipalité (plus couteux et limitatif)**
- **Pas de voix désignées pour des communautés ou des localités particulières au sein de la municipalité.**
- **Le modèle général peut conduire à ce que des communautés d'intérêts et de points de vue ne soient pas représentées (ou sous-représentées).**
- **Peut entraîner une confusion des responsabilités et une duplication des efforts de la part des conseillers (tous les membres d'un conseil représentent tous les habitants de la municipalité).**



# AVANTAGES DU MODÈLE HYBRIDE

- **Plus grand choix de candidats pour les électeurs (possibilité de considérer tous les candidats à l'élection du Conseil).**
- **Les électeurs peuvent choisir les candidats qui, selon eux, feront le meilleur travail (non limité aux candidats du quartier)**
- **Les élus ont une vision plus large, pour l'ensemble de la municipalité.**
- **La probabilité d'élection sans opposition est réduite.**





# INCONVÉNIENTS DU MODÈLE HYBRIDE

- **Modèle peu étudié au Canada**
- **En Ontario, par exemple, seulement 5 % des 444 municipalités ont adopté un tel modèle**
- **Commentaires anecdotiques des certains conseils municipaux**
- **Le maire ou la mairesse doit souvent trancher le vote sur certains dossiers (moins fréquent avec les deux autres modèles)**
- **Perception d'inégalité entre les conseillers élus par quartier et ceux élus par scrutin général**



# CE QUI SE PASSE AILLEURS

MUNICIPALITÉ	ÉLECTEURS	GOUVERNANCE	# D'ÉLUS
			Maire +
Bathurst	11 615	Traditionnelle (2 quartiers – 7/2)	9 conseillers
Edmundston	14 160	Traditionnelle (5 quartiers - 2)	10 conseillers
Fredericton	48 723	Traditionnelle (12 quartiers - 1)	12 conseillers
Campbellton	9 067	Traditionnelle (4 quartiers – 5/2/2/1)	10 conseillers
Dieppe	20 376	Hybride (5 quartiers + 3 gen.)	8 conseillers
Moncton	51 714	Hybride (4 quartiers + 2 gen.)	10 conseillers
Saint John	49 333	Hybride (4 quartiers + 2 gen.)	10 conseillers
Miramichi	13 994	Générale (aucun quartier – 8 gen.)	8 conseillers

# POURQUOI VOS COMMENTAIRES SONT IMPORTANTS

- Une étape essentielle pour assurer la transparence du processus
- Recueillir vos idées, vos impressions, vos inquiétudes et surtout, vos suggestions pour améliorer la représentativité de la population au conseil municipal
- Recommander une représentation **efficace** et **équitable** à mettre en application aux prochaines élections de 2026.



# QU'EST-CE QU'ON VOUS DEMANDE?

- Réfléchir sur le **systeme actuel**
- Réfléchir sur le **nombre d'élus**
- Réfléchir sur le **découpage actuel des quartiers**
- Réfléchir sur les **différents modèles**
- **Exprimer une opinion** selon les informations reçues



# LA SUITE DES CHOSES

- Sondage sur le site web municipal (25 fév. au 7 mars)
- Commentaires via courriel à [revision.zones@gmail.com](mailto:revision.zones@gmail.com)
- Délibérations du comité d'examen
- Présentations au conseil municipal
- Publication d'un rapport final au printemps



MERCI